Délibération n°2021/56

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.715-2
Vu la circulaire n° 2011-1021 du 3 novembre 2011
Vu les statuts et le règlement intérieur, en vigueur de l'établissement.

Objet : Part du FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes) allouée au volet social et délégué au CROUS
Le Conseil d'Administration valide l'affectation, pour 2022, de 30% du montant du FSDIE au volet social et d'en déléguer la gestion au CROUS Champagne-Ardenne.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 22
Présents : 14
Pouvoirs : 7

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Troyes, le 15 décembre 2021
Le président du conseil d'administration

Ronan STEPHAN

Publié sur le site internet de l'UTT le : 17/12/2021
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 17/12/2021

Université de Technologie de Troyes
12 rue Marie Curie – CS 42060 – 10004 Troyes cedex – France
Téléphone : 33 (0) 25 71 76 00 – télécopie : 33 (0) 25 71 76 76 – site web : www.utt.fr